

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Hakaphos® Grün 20-5-10

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h  
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire : "Harzardous Substances" législation allemand

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

(Gefahrstoffverordnung) Appendix I , No. 5 (Nitrate d'Ammoniaque group C III)

### 2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais a base de sels inorganiques.

#### Composants dangereux

| Nom Chimique         | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro<br>d'enregistrement         | Classification                         | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|
| nitrate d'ammonium   | 6484-52-2<br><br>229-347-8<br><br>01-2119490981-27-XXXX | Ox. Sol. 3; H272<br>Eye Irrit. 2; H319 | >= 10 - < 45             |
| nitrate de potassium | 7757-79-1<br><br>231-818-8<br><br>01-2119488224-35-XXXX | Ox. Sol. 3; H272                       | >= 10 - < 20             |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Appeler un médecin.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

- |                                 |                                                                                        |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| En cas de contact avec la peau  | : Laver avec de l'eau et du savon.                                                     |
| En cas de contact avec les yeux | : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion              | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.                               |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |                                                                           |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:<br>Méthémoglobinémie |
| Risques   | : Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.                 |

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |                                                                                     |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique.<br>Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |                                                                                     |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Eau                                                                               |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Mousse<br>Poudre chimique sèche<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Sable |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |                                                        |                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.<br>Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )<br>Ammoniac |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 5.3 Conseils aux pompiers

- |                                                    |                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.                                                        |
| Information supplémentaire                         | : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil.  
Protéger de la chaleur.  
Protéger de toute contamination.  
Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des acides forts.  
Conserver à l'écart des bases fortes.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du nitrate d'ammonium

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance  | Utilisation finale       | Voies d'exposition              | Effets potentiels sur la santé  | Valeur               |
|----------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| nitrate d'ammonium   | Travailleurs             | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques | 36 mg/m3             |
|                      | Travailleurs             | Contact avec la peau            | Long terme - effets systémiques | 5,12 mg/kg p.c./jour |
|                      | Consommateurs            | Ingestion                       | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |
|                      | Consommateurs            | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques | 8,9 mg/m3            |
|                      | Consommateurs            | Contact avec la peau, Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |
| nitrate de potassium | Travailleurs             | Inhalation                      | Effets systémiques              | 36,7 mg/m3           |
|                      | Travailleurs             | Contact avec la peau            | Effets systémiques              | 20,8 mg/kg           |
| Remarques:           | Durée d'exposition: 1 jr |                                 |                                 |                      |
|                      | Consommateurs            | Ingestion                       | Effets systémiques              | 12,5 mg/kg           |
| Remarques:           | Durée d'exposition: 1 jr |                                 |                                 |                      |
|                      | Consommateurs            | Contact avec la peau            | Effets systémiques              | 12,5 mg/kg           |
| Remarques:           | Durée d'exposition: 1 jr |                                 |                                 |                      |
|                      | Consommateurs            | Inhalation                      | Effets systémiques              | 10,9 mg/m3           |

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Hakaphos® Grün 20-5-10



Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

| Nom de la substance  | Compartiment de l'Environnement      | Valeur     |
|----------------------|--------------------------------------|------------|
| nitrate d'ammonium   | Station de traitement des eaux usées | 18 mg/l    |
| nitrate de potassium | Eau douce                            | 0,45 mg/l  |
|                      | Eau de mer                           | 0,045 mg/l |
|                      | Valeur Limite Plafond                | 4,5 mg/l   |
|                      | Station de traitement des eaux usées | 18 mg/l    |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières:

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire : Msque jetable filtres FFP2 (EN149).

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

|                                       |                                                                              |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| pH                                    | : env. 5, Concentration: 100 g/l (20 °C)                                     |
| Point/intervalle de fusion            | : Donnée non disponible                                                      |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Non applicable                                                             |
| Point d'éclair                        | : Non pertinent                                                              |
| Taux d'évaporation                    | : Non applicable                                                             |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Ce produit n'est pas inflammable.                                          |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Non explosif                                                               |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Non explosif                                                               |
| Pression de vapeur                    | : Non applicable                                                             |
| Densité de vapeur relative            | : Non applicable                                                             |
| Densité relative                      | : Non applicable                                                             |
| Masse volumique apparente             | : env. 1.150 kg/m <sup>3</sup>                                               |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité      | : soluble                                                                    |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable                                                             |
| Température de décomposition          | : > 130 °C<br>Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. |
| Viscosité<br>Viscosité, dynamique     | : Non applicable                                                             |
| Viscosité, cinématique                | : Non applicable                                                             |
| Propriétés explosives                 | : Non explosif                                                               |
| Propriétés comburantes                | : N'est pas considéré comme une substance oxydante                           |

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Se décompose par chauffage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances reagissant acidement ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Ammoniac

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.  
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

##### Composants:

##### nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401



# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l  
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **nitrate de potassium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,527 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### **Composants:**

##### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

##### **nitrate de potassium:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

#### **Composants:**

##### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

##### **nitrate de potassium:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Hakaphos® Grün 20-5-10



Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Résultat: non sensibilisant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **nitrate de potassium:**

Résultat: non sensibilisant

### mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

##### **nitrate de potassium:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

### Cancérogénicité

#### Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

##### **nitrate de potassium:**

Remarques: N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité :

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus

: Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Effets sur la fertilité

: Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus

: Espèce: Rat  
Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

#### **nitrate de potassium:**

Effets sur la fertilité

:  
Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus

: Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Composants:

#### **nitrate de potassium:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Composants:

#### **nitrate de potassium:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

##### **nitrate de potassium:**

Espèce: Rat

NOAEL: >= 1.500 mg/kg

Durée d'exposition: 1 jr

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

## SECTION 12: Informations écologiques

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CL50 : 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l  
Durée d'exposition: 10 jr

##### **nitrate de potassium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 490 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CL50 : >= 1.700 mg/l  
Durée d'exposition: 10 jr

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

##### **nitrate de potassium:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

#### **nitrate de potassium:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Remarques: Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

### Composants:

#### **nitrate de potassium:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

### Composants:

#### **nitrate de potassium:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : L'information se rapporte au composé principal. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |                                                                                                                                 |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : Vérifier la réutilisation en agriculture.<br>Contacter le fabricant.                                                          |
| Emballages contaminés | : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;<br>ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat. |

---

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

---

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Hakaphos® Grün 20-5-10

Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

doivent être signalés à l'autorité compétente .

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Ox. Sol. : Matières solides comburantes

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire



# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Hakaphos® Grün 20-5-10



Version: 2.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 22.03.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR